

Concession - DSP

7211564201 - DS

Commune de Favières

Concession du service public de l'assainissement collectif sous forme d'affermage sur le territoire de la commune

AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses : Commune de Favières, Mairie, 5, rue de la Brie, 77220 Favières - France. Tél : 01 64 07 02 07 - Télécopie : 01.64.42.00.48. Mail : mairie-favieres@wanadoo.fr
Code NUTS : FR102.

Adresse du profil d'acheteur : <https://centraledesmarches.com/>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://centraledesmarches.com/>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : adresse du profil d'acheteur <https://demat.centraledesmarches.com/7049786>
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <https://centraledesmarches.com/>
Pour les copies de sauvegarde par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée au point I.1) du présent avis ou envoyées par tout moyen présentant des garanties équivalentes ou remises contre récépissé les lundi, jeudi et vendredi 15 h 00 -18 h 00, Mercredi 10 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 -18 h 00, samedi 10 h 00 -12 h 00.

Section II : Objet

II.1.1) Intitulé : concession du service public de l'assainissement collectif sous forme d'affermage sur le territoire de la commune de Favières.
II.2.3) Lieu d'exécution : Commune de Favières.
II.2.4) Description des prestations :

Contrat de concession : délégation du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Favières. A titre indicatif, ce contrat débutera le 1er mars 2019 et aura une durée de 8 ans.
Le délégataire sera essentiellement rémunéré par les ressources tirées de l'exploitation du service public de l'assainissement, objet du présent avis.
Le délégataire assurera, notamment :

- l'exploitation et l'entretien des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, telles que poste de relèvement/refoulement, réseaux unitaires et eaux usées, déversoirs d'orages, bassin d'orage, station d'épuration, ...
 - l'exploitation et l'entretien des infrastructures de collecte et de stockage des eaux pluviales,
 - le renouvellement du matériel électromécanique,
 - la gestion des relations avec les abonnés,
 - la mise à jour des plans de réseaux,
 - la mise au point et la mise à jour régulière de l'inventaire du patrimoine.
- Les caractéristiques essentielles et indicatives du service pour l'année 2018 sont les suivantes :

- 1 053 habitants desservis,
- 429 abonnés assainissement,
- 41 442,5 m³ assujettis à la redevance assainissement,
- 952 ml de réseaux eaux usées,
- 4 357 ml de réseaux unitaire,
- 727 ml de réseaux de refoulement,
- 1 360 ml de réseaux eaux pluviales,
- 2 postes de relèvement,
- 2 déversoirs d'orage,
- 2 trop-pleins,
- 1 bassin d'orage,
- 1 station d'épuration pour une capacité de traitement de 700 EH temps sec et 900 EH temps de pluie.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critères de sélection des candidatures

Application de l'article L. 1411-5, I, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les garanties professionnelles et financières ;
- le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

Section III : enseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager l'opérateur économique candidat ou les membres du groupement candidat, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction mentionnée aux articles L. 3123-1 et suivants du Code de la commande publique ;
- déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du Code de la commande publique sont exacts.
- ensemble des documents justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du Code de la commande publique, copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçu attestant que le candidat est à jour de la totalité des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales dus ;
- documents justifiant que le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- extrait K bis ou équivalent étranger ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Le candidat, pourra, le cas échéant, utiliser les formulaires DC 1, DC 2 et NOTI 2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

III.1.2) Capacité économique et financière :

- chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la délégation de service public envisagée au cours des trois derniers exercices clos disponibles ;
- bilans et comptes de résultats pour les trois derniers exercices clos disponibles ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public ;
- attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;
- tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels) étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

- un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la délégation ;
- références pertinentes du candidat de moins de 5 ans en rapport avec l'objet de

la délégation de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public en cause ;

- renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose ;
- le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat et permettant de juger de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Avis administratifs

7208634301 - AA

Commune de MACHAULT

Révision du PLU

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de Machault, par arrêté municipal n°62-2019 a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par M. Raymond Alexis JOURDAIN, commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Machault pendant 31 jours consécutifs, soit du samedi 5 octobre 2019, 10 h 00, au lundi 4 novembre 2019 inclus, 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique plu@mairie-machault77.fr et ouverte sur le site Internet de la mairie.

Le dossier, comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informations environnementales, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, sur un poste informatique dédié, ainsi que sur le site Internet de la mairie <http://www.mairiemachault77.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- samedi 5 octobre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 23 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 4 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Machault et sur son site Internet, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, M. Christian POTEAU, maire, ou au secrétaire de mairie.

7211427701 - AA

Commune de MORET-LOING-et-ORVANNE

Plan Local d'Urbanisme

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, par arrêté municipal n° 2019-506 du 27 août 2019, a décidé de mettre à l'enquête publique les dispositions du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne pour les communes déléguées d'Ecuelles, Episy, Montarlot et Moret-sur-Loing.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux accueils des mairies déléguées d'Ecuelles, d'Episy, Montarlot et de Moret-sur-Loing aux horaires habituels d'ouverture du 4 octobre 2019 au 8 novembre 2019 inclus.

Les observations pourront être consignées sur les registres disposés dans chaque mairie déléguée mais également sur le registre électronique situé en mairie de Moret-sur-Loing, par courriel sur une adresse dédiée plu-moret-loing-et-orvanne@enquetepublique.net, par courrier adressé au maire de Moret-Loing-et-Orvanne, 26, rue Grande Moret-sur-Loing, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

Les pièces du dossier seront consultables sur format papier aux accueils de chaque mairie déléguée, sur la borne électronique située en mairie de Moret-sur-Loing, sur le site internet de la commune :

<http://plu-moret-loing-et-orvanne.enquetepublique.net>

M. Christian HANNEZO, le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et horaires suivants :

- vendredi 4 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Moret-sur-Loing,
- vendredi 11 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Montarlot,
- samedi 19 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie d'Ecuelles,
- mercredi 30 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie d'Episy,
- vendredi 8 novembre de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Moret-sur-Loing.

7211571001 - AA

Commune de RUBELLES

Révision du PLU

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2019.124 du 12 septembre 2019, le maire de Rubelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU du lundi 7 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 à 12 h 00 inclus.

M. Henri LADRUCZ, directeur d'école retraité, est désigné commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers et un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les dossiers sont consultables sur le site internet de la mairie à :

www.rubelles.fr et à partir d'un poste informatique mis à disposition du public, en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- lundi 7 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 16 octobre 2019 de 13 h 00 à 16 h 00,
- lundi 21 octobre 2019 de 13 h 00 à 16 h 00,
- lundi 28 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 8 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations du public peuvent être :

- Consignées sur le registre
- Adressées en mairie au commissaire enquêteur, par courrier postal
- Déposées par courriel à enquete-publique@rubelles.fr

Dès remise, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus pendant une année à la disposition du public en mairie et sur le site : www.rubelles.fr

Toutes informations sur le projet du PLU peuvent être demandées auprès des services de la mairie.

7211598101 - AA

Commune de COUTEVROULT

Enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision

1ER AVIS

Par arrêté n° 30/2019 en date du 30 septembre le maire de Coutevroult a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

A cet effet, M. Joël CHAFFARD, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 21 octobre 2019 au 20 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie le 21 octobre 2019 de 8 h 30 à 12 h 00, le 4 novembre de 13 h 00 à 16 h 00 et le 16 novembre de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur et envoyées à l'adresse mail suivante : enquetepublicecoutevroult@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire.

7211752801 - AA



Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fontainebleau-Avon avec une déclaration de projet de l'INSEAD et modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019-31 du 2 octobre 2019, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur les projets de mise en compatibilité du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur la commune de Fontainebleau avec une déclaration de projet de l'INSEAD et de modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur la commune de Fontainebleau. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Roland DE PHILLY, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 22 octobre 2019 au 22 novembre 2019 en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le mardi 22 octobre 2019 entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Fontainebleau,
- le mercredi 30 octobre 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Fontainebleau,
- le mercredi 6 novembre 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Fontainebleau,
- le samedi 16 novembre 2019 entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Fontainebleau,
- le vendredi 22 novembre 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Fontainebleau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé :

- en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique), 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30),
- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44, rue du Château, 77300 Fontainebleau) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante :

www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique7 et sur le site internet de la commune de Fontainebleau <http://www.fontainebleau.fr/> ainsi que sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture et en mairie de Fontainebleau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Fontainebleau pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - par courrier postal avant le 22 novembre 2019 à 17 h 00 à l'attention de M. Roland DE PHILLY, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Fontainebleau, 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau,
 - par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@fontainebleau.fr avant le 22 novembre 2019 à 17 h 00,
 - en ligne sur la page www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique7
- Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.fontainebleau.fr/> et sur le site internet www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique7 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le dossier de modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon,
- le dossier de déclaration de projet de l'INSEAD avec mise en compatibilité du PLU de Fontainebleau-Avon,
- les avis des personnes publiques associées et consultées,
- l'avis de l'autorité environnementale.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie de Fontainebleau et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, les dossiers du plan local d'urbanisme seront soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendés pour tenir compte des résultats de l'enquête.